



CRITERIUM DEPARTEMENTAL SENIORS F

CATEGORIES CONCERNEES

Les licenciées Séniors F, U19F, U18F peuvent participer au critérium départemental SENIORS F.

3 U17F peuvent également prendre part au match à condition d'y être autorisées médicalement par un dossier de double sur classement.

ORGANISATION DE LA SAISON

La saison est organisée en deux phases qui s'articulent autour de la trêve hivernale

Phase automne

Les clubs s'inscrivent selon leur choix, dans les délais annoncés par la commission idoine, pour jouer à 8 ou à 11 pour cette phase automne.

Organisation en groupes géographiques

Matches en aller simple ou en aller-retour selon le nombre d'équipes

Les équipes jouent à 8 ou à 11 en fonction des effectifs des équipes en présence.

Possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match.

Phase printemps

Les clubs engagés en première phase le seront automatiquement en seconde sauf avis contraire de leur part.

Les nouveaux clubs s'inscrivent selon leur choix, dans les délais annoncés par la commission idoine, pour jouer à 8 ou à 11 pour cette phase de printemps.

Constitution de plusieurs groupes de niveaux en fonction des résultats de la première phase et des nouvelles inscriptions

Matches en aller simple ou en aller-retour selon le nombre d'équipes

Les équipes jouent à 8 ou à 11 en fonction des effectifs des équipes en présence.

Possibilité d'inscrire 14 joueuses sur la feuille de match

ENTENTES

Elles peuvent participer aux compétitions, plateaux ou toutes autres activités organisées par le District, dans le respect des Règlements Généraux FFF.

Les joueuses des ententes conservent leurs qualifications à leurs propres clubs et peuvent participer simultanément à toute autre compétition avec leurs clubs d'appartenances, dans le respect des règlements généraux FFF.

Les ententes sont identifiées uniquement par le club support. Ce club support est désigné par les clubs, membres de l'entente, à chaque début de saison lors de l'engagement de l'entente. C'est au secrétaire ou correspondant de ce club que sont adressées les informations, notifications concernant cette équipe. Seul ce correspondant est habilité à traiter avec le District.

Les rencontres se dérouleront sur le terrain désigné lors de l'engagement.

COULEURS ET TENUE

Couleurs :

Les clubs sont contraints de respecter les couleurs de leurs maillots mentionnées dans l'Annuaire du District.

Quand deux clubs qui se rencontrent portent les mêmes couleurs, ou des couleurs prêtant à confusion, le club visité est tenu de porter des nuances très distinctes de celles du club visiteur. Les maillots des joueurs sont obligatoirement numérotés, et le maillot de la gardienne de but doit être d'une couleur distincte de celle de ses partenaires et adversaires.

Tenue :

Les joueuses sont tenues de se présenter dans une tenue réglementaire (maillots dans le short, bas relevés) et de porter obligatoirement des protège-tibias. Le port de bijoux est interdit

La capitaine est tenue de porter un brassard.

L'arbitre interdit aux joueuses de participer aux rencontres tant qu'elles ne sont pas en tenue réglementaire et correcte.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les rencontres SENIORS F sont fixées le dimanche après-midi (possibilité de jouer le matin avec accords des deux clubs).

RAPPEL CHANGEMENTS D'HORAIRE

Les clubs peuvent s'entendre entre eux s'ils souhaitent jouer les rencontres à une autre date et/ou horaire que ceux proposés par le calendrier du District.

Dans ce cas, l'accord des deux clubs par courrier ou mail transmis au District 10 jours avant la date prévue du match est rendu obligatoire.

Le règlement du foot à 11 s'applique lorsque les équipes jouent à 11

Le règlement du foot à 8 tel que pratiqué en U13G s'applique lorsque les équipes jouent à 8 à l'exception de la pause coaching

Dans les 2 cas, le temps de jeu est de 2*45 min

Temps de jeu par joueuse : mini 50 % - Chaque joueuse doit démarrer 1 période.

Ballon Taille 5

Les rencontres sont gérées à l'aide de la FMI, suivant les règlements du District.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Voir procédure dans « Règlements du District »

TERRAINS IMPRATICABLES

Voir "Procédure des terrains impraticables" dans « Règlements du District »

ARBITRAGE

Obligation de faire arbitrer la touche par une joueuse de l'équipe. En première période une joueuse remplaçante effectue la fonction d'assistant, en seconde période cette joueuse joue et est remplacée par une joueuse qui a participé en première période. En cas d'absence de remplaçante c'est un(e) dirigeant(e) licencié(e) qui effectue la fonction d'assistant. Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation d'après match (FMI).